



Procès-verbal de la 131^e assemblée générale

tenue le 9 mai 2012 à 18h30 au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Remaniement du calendrier scolaire.
3. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 131.1 « Il est proposé que Yves Lafond assume la présidence de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Pierre-Paul Charlebois appuie. Adoptée à l'unanimité.

2. Remaniement du calendrier scolaire.

La lecture des attendus et de la proposition est faite.

Steve McKay fait une mise en contexte de l'origine, des enjeux et des impacts de la proposition. De nombreuses questions d'éclaircissement sont posées. On souligne notamment que les attendus devraient mieux mettre en lumière les désavantages auxquels consentent les enseignantEs en adoptant cette proposition.

Les inquiétudes portent aussi sur la durée de la prochaine année scolaire (y aura-t-il vraiment transfert de disponibilité ? (C'est-à-dire : si notre année 2011-2012 est de 10 mois plus une semaine, l'année 2012-2013 sera-t-elle vraiment de 10 mois moins une semaine ?)


- Attendu que les membres du SPECS-CSN ont droit au respect intégral de la convention collective en vigueur ;
- Attendu que les membres du SPECS-CSN n'étaient pas une partie impliquée à la grève étudiante de l'hiver 2012 ;
- Considérant la situation exceptionnelle dans laquelle la communauté de Cégep de Sherbrooke se trouve suite à la grève étudiante de l'hiver 2012 ;
- Attendu que les membres du SPECS-CSN désirent favoriser la réussite des étudiantEs et éviter la fin de la session d'hiver 2012 au mois d'août 2012 ;
- Attendu que les membres du SPECS-CSN sont prêts à accepter certains inconvénients à cette fin ;

Résolution 131.2

- « Il est proposé,
- pour les fins de remaniement du calendrier scolaire 2011-2012 faisant suite à la grève étudiante ; et
- au nom de tout le personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, que :

L'assemblée générale du SPECS-CSN accepte un échange de disponibilité afin que la période du 17, 20, 21, 22 et 23 août remplace la période du 18, 19, 20, 21 et 22 juin dans le calcul des vacances estivales. Cet engagement est valable si et seulement si :

1. Les enseignants dont les contrats ne permettent pas cet échange et qui doivent travailler après le 15 juin 2012 seront rémunérés par le Cégep de Sherbrooke selon les modalités convenues par la convention collective.
2. Les enseignantEs qui pour des raisons valables sont dans l'impossibilité de faire l'échange de disponibilité proposé ne subiront aucune perte d'avantages prévus à la convention collective.



Nous demandons que les sommes représentant des coûts supplémentaires, soit par le paiement de salaire après le 15 juin ou soit de toute autre façon, ne soient pas prises à même les ressources obtenues en vertu de l'article 8-5.00 (la masse salariale).

Nonobstant les paragraphes précédents, dans l'éventualité d'une entente entre la FNEEQ, la Fédération des cégeps ou le Gouvernement qui est plus avantageuse, le présent engagement y sera soumis. »

Catherine Ladouceur propose et Bruno Lemieux appuie.

- Linda Bourgeois et Julien Lachapelle demandent la question préalable. L'assemblée se dit unanimement prête à voter.
- On demande le vote. On demande également que le vote se fasse à scrutin secret.
- Le scrutin secret est fait : 116 votent pour la proposition, 3 contre la proposition.

La proposition est donc adoptée à la majorité.

3. Levée de l'assemblée.

Résolution 131.3 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Steve McKay propose et Pauline Rivard appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire